



Garantie voiture neuve et changement du moteur

Par **nath**, le **13/01/2012** à **12:15**

Bonjour,

Ma voiture est neuve et encore sous garantie jusqu'au mois de juillet. Après un bruit suspect je l'ai emmené au garage, ils ont changé plusieurs pièces et vu que ça n'allait pas aujourd'hui ils décident de changer le moteur voilà 4 semaines qu'ils ont le véhicule. Nous leurs avons posé la question pour le prolongement de la garantie vu qu'ils changent le moteur et d'après leur réponse non il n'y a pas de garantie qui sera prolongé. Ma question est là suivante: Sont-ils dans la légalité car si le moteur neuf présente des défauts dans les mois à venir je devrais payé les réparations. Alors que normalement il y a toujours au moins 1 an de garantie lorsque l'on achète quelque chose.

Je vous remercie de vos réponses. Normalement je dois récupérer le véhicule le 23 janvier et j'aurai aimé avoir une réponse sur mes droits avant cette date.

Par **fif64**, le **13/01/2012** à **13:13**

Bonjour

Normalement, ce n'est pas la garantie de la voiture neuve qui sera étendue mais la pièce nouvellement changée qui bénéficiera de sa propre garantie.